

Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_2025_0305

Constitution de partie civile – immeuble sis
à Tourcoing 111 rue de la Malcense

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2024-65 du 3 juin 2024,

Considérant que Messieurs KHAN Ikram et KHAN Sher Zaman sont poursuivis pour avoir soumis à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine les occupants de l'immeuble sis à Tourcoing, 111 rue de la Malcense entre janvier 2023 et le 27 septembre 2023 – n° de Parquet 23208000317.

Il convient de se constituer partie civile à l'audience de la 8^{ème} chambre du Tribunal Correctionnel afin de solliciter des dommages et intérêts.

DECIDONS

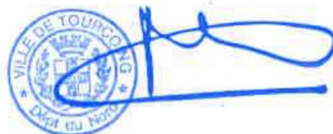
- de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de LILLE afin de solliciter la somme de 3 011,42 € à titre de dommages et intérêts ;
- de faire représenter les intérêts de la Ville par un agent du service communal d'Hygiène et de Santé de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat, le cas échéant.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **22 OCT. 2025**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Envoyée en Préfecture le 22/10/2025

Publiée sur le site internet de la Ville le